

5. Si ces formes et cet atelier ne sont pas présentement exploités comme service public, ont-ils été loués, vendus, prêtés ou donnés à une corporation privée?

6. Dans l'affirmative, (a) à quelle date cette concession s'est-elle effectuée; (b) à quels termes et conditions, et (c) pour quelle période?

7. Quel est le nom de la corporation privée à laquelle la propriété de la *Halifax Graving Dock Company* a été ainsi transportée, quel est le chiffre de son capitalisations et quels sont les noms de ses directeurs?

8. Quel montant, s'il en est, a été payé, jusqu'au 1er mars 1920, par ladite corporation privée pour la location, l'achat ou l'usage de ladite propriété de la *Graving Dock Company*?

9. Quel est le montant que le gouvernement a payé à la *Halifax Graving Dock Company, Limited*, pour sa propriété de Halifax dont le gouvernement a pris possession; et, si rien n'a été payé, quelle est la raison de cette suspension de paiement; des démarches ont-elles été faites, et, dans l'affirmative, quelles démarches ont été faites pour conclure un règlement amiable avec la *Halifax Graving Dock Company*?

10. Quelle est la quantité de pieds carrés de terrain, et de terrain submergé, que le gouvernement a pris à la *Halifax Graving Dock Company*, qui servaient d'emplacement aux docks et à l'atelier de la compagnie (ou qui servaient à son industrie)?

11. En sus du terrain et du terrain submergé pris à la *Halifax Graving Dock Company*, d'autres terrains ont-ils été vendus, loués ou donnés à la *Halifax Shipyards, Limited*? Dans l'affirmative, (a) combien de pieds carrés, (b) ces terrains ont-ils été achetés ou expropriés, (c) combien ces terrains ont-ils coûté au gouvernement, et (d) s'ils ont été vendus ou loués à la *Halifax Shipyards*, à quel prix ont-ils été vendus ou loués?

12. Le gouvernement a-t-il fait quelque dépense d'argent sur la propriété prise à la *Halifax Graving Dock, Limited*, ou sur quelque autre terrain ou propriété acquise accessoirement, depuis qu'il en a fait l'acquisition? Dans l'affirmative, quel montant a été dépensé, et quelle est la nature des travaux qui ont été exécutés?

13. Le gouvernement a-t-il été requis de faire de nouvelles dépenses à ce sujet. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il été requis de dépenser, et se propose-t-il de faire cette nouvelle dépense?

14. La *Halifax Shipyards, Limited*, doit-elle rembourser complètement au gouvernement les dépenses qu'il a faites pour la propriété de la *Halifax Graving Dock* ou au sujet de cette propriété? et si le gouvernement ne doit pas être complètement remboursé, dans quelles proportions doit-il l'être et à quelles conditions; et les paiements à termes comportent-ils des intérêts?

No 3.

Par l'honorable M. Domville:

3 mars—Qu'il demandera:—

1. Quand le gouvernement produira-t-il les rapports préparés par l'amiral vicomte à Jellicoe de Scarfa au sujet de l'établissement d'une marine canadienne?

2. Le gouvernement a-t-il étudié la question de faire usage d'huiles combustibles dans les navires qui ont été construits et qui doivent être construits à sa commande?

3. Le gouvernement a-t-il profité du voyage de l'amiral de la flotte impériale au Canada pour discuter avec lui la question de l'emploi des huiles combustibles?

4. Les grands paquebots transatlantiques aménageant de fait leurs chaudières pour être chauffées par l'huile, quels moyens le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer à ces paquebots un approvisionnement certain d'huiles combustibles canadiennes?

5. Au cours des années 1918 et 1919, cette Chambre a unanimement adopté des résolutions demandant au gouvernement de prendre les moyens nécessaires pour assurer un prompt et rapide emploi des argiles schisteuses exportées des Provinces maritimes; quelles démarches le gouvernement a-t-il faites pour obtempérer à cet égard aux recommandations de cette Chambre? Si le gouvernement n'a fait aucune démarche, quelles démarches se propose-t-il de faire?